

ASSOCIATION TUNISIE TERRE D'ASILE

*RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2020*

Octobre 2021

SOMMAIRE**RAPPORT GENERAL****ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020**

- BILAN	1 – 2
- ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES	3
- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	4
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	5 – 14



RAPPORT GENERAL

MESSIEURS ET MESDAMES LES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION « TUNISIE TERRE D'ASILE »

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** » arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, font apparaître un total bilan net de 250 408 DT et un Excédent des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à 122 373 DT.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion avec réserves

*A notre avis, à l'exception des problèmes décrits dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.*

2- Fondement de l'opinion avec réserves

1. Les procédures en vigueur de gestion de la caisse, ne permettent pas d'avoir une assurance suffisante quant à la fiabilité des transactions en espèces.
De ce fait, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de l'exhaustivité et de la correcte valorisation des opérations de caisse

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observation

- 1- Les états financiers de l'exercice 2019 ont été audités par notre confrère « Cabinet Fiducia Conseil Audit », ainsi les soldes d'ouvertures n'ont pas fait l'objet de diligences spécifiques.

4- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du comité de direction de l'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5- Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- ✓ L'art 38 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations stipule : « Toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, sont effectuées par virements ou chèques bancaires ou postaux si leur valeur dépasse 500 dinars ». Cependant, l'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** » ne s'est pas conformée à cette limite légale pour certaines transactions financières de l'exercice 2020.

- ✓ L'art 40 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations prévoit que l'association doit tenir :
 - Un registre des membres de l'association ;
 - Un registre des délibérations des organes de direction ;
 - Un registre des activités et des projets ;
 - Un registre des aides, dons, donations et legs.

Toutefois, ces registres ne nous ont pas été présentés

Tunis, le 08 octobre 2021

Synergie Audit & Conseil
Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
17, Rue El Hassan et El Houssein El Menzah IV
1004 Tunis
Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370

Synergie Audit et Conseil
Mehdi FRADI

***ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2020***

ASSOCIATION TUNISIE TERRE D'ASILE

BILAN ARRETE AU 31/12/2020

(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	176 775	80 418
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	2.2	8 471	3 224
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	2.3	10 900	10 900
Moins : Provisions IF		-	-
<i>Immobilisations financières nettes</i>		10 900	10 900
Immobilisations corporelles	2.4	195 371	147 534
Moins : Amortissements IC	2.4	- 141 109	- 117 127
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		54 262	30 407
Immobilisations incorporelles	2.4	9 816	9 816
Moins : Amortissements I I	2.4	- 9 816	- 8 414
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		-	1 402
TOTAL DES ACTIFS		250 408	126 351

ASSOCIATION TUNISIE TERRE D'ASILE

BILAN ARRETE AU 31/12/2020 (En Dinars Tunisiens)

Passifs et Actifs Nets	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.1	84 849	99 231
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2	4 087	6 652
Provisions		-	-
Apports reportés		-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		88 936	105 883
ACTIFS NETS			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement	3.3	54 262	31 809
Autres actifs Nets		-	-
Réserves		-	-
Excédents ou Déficits reportés	3.4 -	15 163	735
Excédents ou Déficits de l'exercice		122 373 -	12 076
Total des actifs Nets		161 472	20 468
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		250 408	126 351

ASSOCIATION TUNISIE TERRE D'ASILE

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020 (En Dinars Tunisiens)

PRODUITS D'EXPLOTATION	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS			
Cotisations des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.1	1 303 848	1 168 952
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		25 384	23 131
Autres gains		1 466	-
Total des produits		1 330 698	1 192 083
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.2	56 726	36 868
Charges du personnel	4.3	542 223	609 636
Dotations aux amortissements et aux provisions		25 384	23 131
Autres charges courantes	4.4	582 619	533 118
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		1 373	1 406
Total des charges		1 208 325	1 204 159
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		122 373	- 12 076

ASSOCIATION TUNISIE TERRE D'ASILE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2020

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES COURANTES		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	1 303 848	1 150 014
Encaissement d'autres revenus et apports	866	16 645
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	- 542 907	- 466 716
Décaissement des rémunérations versées au personnel	- 304 792	- 573 242
Autres Décaissements des activités courantes	- 360 658	- 92 875
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	96 357	33 826
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 47 837	- 9 986
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 47 837	- 9 986
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissement des dotations	-	-
Encaissement des subventions d'investissement	47 837	9 986
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
Encaissement provenant des emprunts		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	47 837	9 986
Variation de la trésorerie	96 357	33 826
Trésorerie au début de l'exercice	80 418	46 592
Trésorerie à la clôture de l'exercice	176 775	80 418

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2020***

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** », qui est une section tunisienne de l'association « FRANCE TERRE D'ASILE », est une organisation indépendante à but non lucratif à caractère humaniste et de bienfaisance ; Elle a été fondée en 2012.

Ses activités visent à favoriser à terme la prise en charge opérationnelle des migrants et des réfugiés lors de leur insertion sur le territoire tunisien et la mise à l'agenda pacifique des questions d'immigration et d'asile en Tunisie

Elle a également pour mission d'accompagner le développement de la société civile tunisienne en matière de questions migratoires et d'asile, dans la perspective d'une saisie progressive de ces questions par les organisations de la société civile.

1-2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** », arrêtés au 31/12/2020, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* **Le bilan** fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état des produits et des charges* fournit les renseignements sur la performance de l'association.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'association « **TUNISIE TERRE D'ASILE** » arrêtés au 31/12/2020, sont établis et présentés en respect des recommandations des Normes Comptables Tunisiennes en vigueur, ainsi que le projet de la norme comptable spécifique aux associations.

Aucune divergence significative n'existe entre les Normes Comptables Tunisiennes et les principes comptables retenus par l'association pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31/12/2020, l'association a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31/12/2020, un solde de 176 775 Dinars contre un solde de 80 418 Dinars, au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Banque	175 721	78 773
Caisse Sfax	780	1 461
Caisse I Tunis	274	158
Caisse II	-	26
Total	176 775	80 418

2-2. AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde brut de cette rubrique s'élève, 31/12/2020 à 8 471 Dinars contre 3 224 Dinars au 31/12/2019, Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Tickets restaurant	4 775	2 345
Débiteurs divers	3 696	-
Compte d'attente	-	816
Avance fournisseurs	-	63
Total	8 471	3 224

2-3. IMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde brut de cette rubrique s'élève, au 31/12/2020, à 10 900 Dinars et correspond au cautionnement sur loyers.

2-4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2020 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par les Normes Comptables n°5 et 6.

Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans le coût, le prix d'achat, les droits et taxes supportés par l'entreprise et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

La méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, adoptée par l'association est l'amortissement constant (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériel informatique	33%
- Installation générale	20%
- Matériel de bureau	20%
- Agencement aménagement	15%
- Logiciels	33%

Le montant brut de ces postes s'élève, au 31/12/2020, à 205 187 Dinars. Il se détaille comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020
(En Dinars Tunisiens)

	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			VCN		
	31/12/19	Acquisitions	Cessions	31/12/20	31/12/19	31/12/19		31/12/20	
					Dotations	Régul/cessions			
Logiciels	9 816	0	0	9 816	8 414	1 402	0	9 816	0
Matériel de Transport	32 950	0	0	32 950	25 811	6 590	0	32 401	549
Matériel informatique	47 627	33 040	0	80 667	42 036	7 019	0	49 055	31 612
Inst. Générales, Agenc. et Aménag. Divers	30 398	0	0	30 398	21 540	4 346	0	25 886	4 512
Equipements de bureau	36 559	14 797	0	51 356	27 740	6 027	0	33 767	17 589
TOTAL	157 350	47 837	0	205 187	125 541	25 384	0	150 925	54 262

3- NOTES RELATIVES AUX PASSIFS ET ACTIFS NETS

3-1. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise, au 31/12/2020 un solde de 84 849 Dinars, contre un solde de 99 231 Dinars au 31/12/2019, elle s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
CNSS	34 547	34 282
Dettes provisionnées pour congés payés	29 853	17 124
Etat, DMF	16 396	38 295
Charge à payer	3 636	9 350
Ecart de règlement	334	48
Etat, retenues à la source/marché	83	-
Etat, retenues à la source/salaires	-	132
Total	84 849	99 231

3-2. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise, au 31/12/2020 un solde de 4 087 Dinars, contre un solde de 6 652 Dinars au 31/12/2019 et représente les dettes de l'association envers ses fournisseurs.

3-3. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Cette rubrique totalise, au 31/12/2020 un solde de 54 262 Dinars, contre un solde de 31 809 Dinars au 31/12/2019, elle s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Subvention d'investissement	205 187	157 350
Subv. Inv. inscrite au compte de résultat	- 150 925	-125 541
Total	54 262	31 809

3-4. EXCEDENTS OU DEFICITS REPORTEES

Cette rubrique totalise, au 31/12/2020 un solde de -15 163 Dinars (Déficit), contre un solde de 735 Dinars (Excédent) au 31/12/2019, elle s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Excédents ou déficits reportés	-11 341	735
Modifications comptables/exercices antérieurs	- 3 822	-
<i>Total</i>	<i>-15 163</i>	<i>735</i>

4- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4-1. DONNS ET SUBVENTIONS

Ce poste totalise, au 31/12/2020, un solde de 1 303 848 Dinars, contre un solde de 1 168 952 Dinars au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Dons et subventions d'exploitation	1 303 848	1 166 658
Dons et subventions divers	-	2 294
Total	1 303 848	1 168 952

4-2. ACHATS CONSOMMES DE FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS

Ce poste totalise, au 31/12/2020, un solde de 56 726 Dinars, contre un solde de 36 868 Dinars au 31/12/2019, détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Achats non stockés de fournitures	40 409	23 435
Electricité et gaz	5 870	5 811
Fournitures de bureau	5 852	3 464
Prestations de service	3 040	1 276
Eau	1 159	549
Produits d'entretien	396	140
Carburant	-	2 193
Total	56 726	36 868

4-3. CHARGES DU PERSONNEL

Ce poste totalise, au 31/12/2020, un solde de 542 223 Dinars, contre un solde de 609 636 Dinars au 31/12/2019 détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et appointements	420 979	480 317
Cotisation patronale sécurité sociale	73 470	80 976
Tickets resto. Avantages en nature	13 902	18 898
Congés payés provisionnés	12 730	12 154
Primes	9 122	-
Indemnités de stages	7 505	12 178
FOPROLOS	4 515	5 113
Total	542 223	609 636

4-4. AUTRES CHARGES COURANTES

Ce poste totalise, au 31/12/2020, un solde de 582 619 Dinars, contre un solde de 533 118 Dinars au 31/12/2019, détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Assistance pour migrants	172 112	40 612
Honoraires	134 859	152 218
Locations	79 573	86 693
Publicité, publication, relations publiques	55 344	17 891
Atelier et accompagnement pour migrants	38 255	87 322
Dons et subventions	27 433	-
Entretien et réparation	13 696	8 929
Missions	12 984	1 674
Frais postaux et de télécommunication	11 112	12 816
Transport	5 575	7 668
Formations	4 673	22 024

Voyages et déplacements	4 162	4 737
Hébergement	3 980	69 696
Primes d'assurance	3 056	2 059
Etudes, recherches et divers services extérieurs	2 749	573
Autres charges de fonctionnement	13 056	18 206
<i>Total</i>	<i>582 619</i>	<i>533 118</i>